



ÉCOLE DE L'AIR

DS/ CM RH

Suivi par : APAE TAPPERO

Décision N° 2019 / 3

portant désignation des représentants du personnel au sein du comité technique de l'École de l'air

Le directeur général de l'École de l'Air,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment son article 7 ;

Vu le décret 2018-1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'Air ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2019 portant création du comité technique de l'École de l'air ;

Vu la note n°06/EA/DGS/SAJ du 11 septembre 2019 ;

Vu le PV de proclamation des résultats des élections au comité technique de l'École de l'air du 14 novembre 2019 ;

Vu le courriel du délégué de liste suppléant FEAE - CFDT du 25 novembre 2019 ;

Vu le courriel du délégué de liste SPCE du 20 novembre 2019 ;

Vu le courriel du délégué de liste UNSA DEFENSE du 27 novembre 2019 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité technique de l'École de l'air :

TITULAIRES :

FEAE-CFDT :

- M. LE BRETON Jean-François
- Mme MEYER Nadine
- Mme RENAUD Catherine

SPCE :

- M. RISCHETTE Pascal

UNSA DEFENSE :

- M. KOLLI Akim

SUPPLEANTS :

FEAE-CFDT :

- Mme GENNERET Nathalie
- M. BARTHEYE Olivier
- Mme OGER Claudine

SPCE :

- Mme SANTORI Agnès

UNSA DEFENSE :

- Mme LALLEMAND Anne-Marie



ÉCOLE DE L'AIR

ARTICLE 2 : Le mandat des représentants du personnel au sein du comité technique de l'École de l'air prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'École de l'air est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'École de l'air et notifiée aux intéressés.

Fait à Salon de Provence, le 20 décembre 2019

Le Directeur Général,
Général de brigade aérienne Jérôme Bellanger

Le Général de brigade aérienne Jérôme BELLANGER
Directeur général de l'École de l'air